

# Crise économique, patrimoine culturel et musées

XIV<sup>e</sup> Congrès

18 et 19 octobre 2018

Donostia-Saint Sebastien (Gipuzkoa, Pays Basque)

Première circulaire



La chute de la banque Lehman Brothers en 2008 représente le début de la crise financière et économique actuelle. Considérée comme la plus grave depuis la Grande Dépression, ses effets ont été désastreux: coupes dans les budgets publics, mesures d'austérité, chômage, endettement, ralentissement de la consommation, pauvreté, accroissement des inégalités, etc ... Comme l'a indiqué l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 Juillet 2009, la crise a eu de graves répercussions sociales, politiques et économiques. Bien évidemment, le secteur de la culture, en général, et celui du patrimoine culturel, en particulier, n'ont pas échappé à ces effets.

Bien que certains pays aient tenté de maintenir leur niveau de financement public dans le secteur de la culture et dans les sous-secteurs du patrimoine culturel et des musées, la plupart l'ont réduit de façon drastique. Le nombre et la dimension des initiatives patrimoniales et muséales ont considérablement diminué, aggravé en outre par la chute de la consommation culturelle, des dons et des parrainages. En conséquence, le domaine du patrimoine et des musées est actuellement dans une situation où il doit se réinventer, en développant de nouvelles pratiques et stratégies.

Cependant, en matière de financement public, la réduction de ce dernier n'est pas uniquement due aux problèmes économiques résultant de la crise. C'est également le fait de

raisons idéologiques liées à la mise en place de politiques neo-libérales dans les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle qui préconisent une moindre intervention de l'Etat dans les affaires culturelles. Dans ce sens, la crise économique n'a fait qu'accélérer certaines tendances déjà initiées au siècle dernier.

Dans ce contexte, l'objectif de ce congrès est d'analyser et de débattre des nouvelles politiques, stratégies et pratiques qui se développent dans le champ des musées et du patrimoine culturel suite à la crise financière et économique. Plus précisément, il vise à aborder les thématiques suivantes:

- Les nouvelles politiques patrimoniales et muséales résultant de la crise financière et économique.
- Les changements dans la gestion publique des biens culturels.
- Les conséquences de la crise et transformations de la consommation culturelle, des pratiques de dons et de parrainages liés au domaine patrimonial et muséal.
- Les nouvelles stratégies mises en œuvre pour la conservation, la gestion et la diffusion des biens culturels.
- Les changements dans la gestion des infrastructures patrimoniales et muséales.
- Le marché du travail dans le domaine patrimonial et muséal: conséquences de la crise et transformations.

**Le congrès comprendra des conférences d'invités et des communications libres.**

Le délai d'envoi des propositions est fixé au **4 juin 2018**.

**Adresse pour l'envoi des propositions : [actividades.oiasso@irun.org](mailto:actividades.oiasso@irun.org)**

Une confirmation de réception de la proposition sera systématiquement envoyée.

**Les propositions doivent répondre aux critères suivants :**

- Elles devront répondre à l'une ou à plusieurs des questions posées dans l'appel à propositions.
- Elles devront être fondées sur une étude de cas.
- Elles devront **forcément** comprendre les quatre axes suivants : a) objectifs, b) approche théorique et méthodologie, c) Description de l'expérience ou étude de cas, et d) bibliographie.

- L'ensemble de la proposition, intégrant les quatre axes, comprendra entre 800 et 1 000 mots.
- Les propositions peuvent être présentées dans l'une des trois langues officielles du congrès (castillan, euskara, français).

### Processus de sélection

- Le comité de sélection sera composé d'experts qualifiés provenant du monde universitaire ainsi que de celui des musées et du patrimoine.
- Un maximum de 8 communications sera accepté
- La sélection sera finalisée en juin.
- Les textes des communications sélectionnées devront être envoyés avant le 18 octobre 2018.
- Pour la publication des communications, la présence des auteurs au congrès est obligatoire.
- Les textes des communications devront compter de 7 000 à 7 500 mots.
- Les normes de publication seront transmises pour les propositions retenues.

**Plus d'information:** ☎ 943.63.93.53 – [actividades.oiasso@irun.org](mailto:actividades.oiasso@irun.org)



